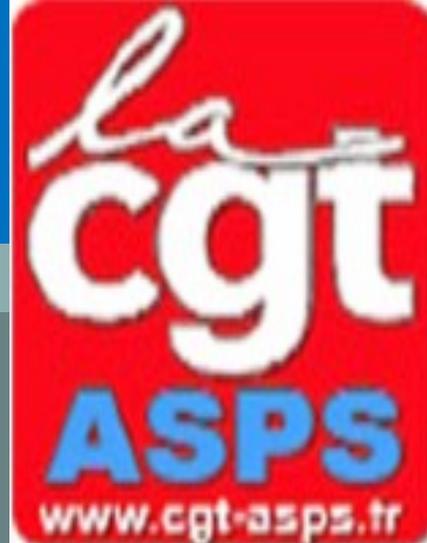
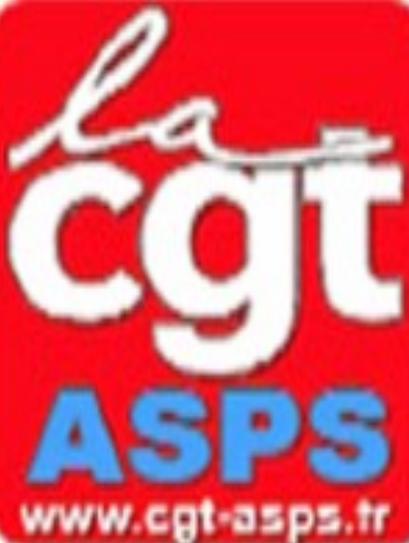


Le Parvis sous Surveillance

Directeur de publication : HAMELIN Jean Claude

Responsable de la rédaction : LAMAIRE Thierry

Journal numéro 15



LE PETIT MOT DU SECRETAIRE GENERAL

Le syndicat CGT ASPS n'a jamais attendu les élections professionnelles pour s'intéresser aux travailleurs. Régulièrement nos militants vont à la rencontre de nos collègues pour les soutenir dans le combat contre les mauvaises conditions dont ils sont victimes sur leurs lieux de travail. Il est à l'honneur du syndicat CGT-ASPS de ne jamais se laisser manipuler par la politique. Un vrai militant va sur le terrain constater les faits et situations en privilégiant l'écoute et l'action afin d'aider et défendre les personnels au quotidien. Les résultats des élections confirment la confiance des collègues envers les délégué.e.s du syndicat CGT ASPS. Et comme l'ont déjà constaté beaucoup d'entre vous, le syndicat CGT-ASPS est à votre disposition pour toutes vos interrogations et inquiétudes. Ce sont les travailleurs, les militant.e.s et les adhérent.e.s qui font la force des syndicats, et non pas l'inverse.

Démocratique est et sera le syndicat CGT-ASPS

Bien amicalement,

Jean-Claude HAMELIN

**LA CGT**  
**SA FORCE C'EST**  
**VOUS**

# Brigade de lutte contre les incivilités

## En action à la « Goutte d'or » Quartier Barbès

### 18e arrondissement de Paris

#### Les limites d'un système voué à l'échec.

La direction DPSP met en œuvre depuis plus de 2 ans dans le quartier sensible de la Goutte-d'or dans le 18e arrondissement, la lutte contre les incivilités. Vaste chantier à entreprendre. Une entreprise sans doute conçue par certains penseurs qui l'ont soufflée à l'actuelle maire de Paris.

Nous dressons un constat plus qu'amère qui doit éveiller nos consciences. En qualité de citoyen d'abord : le montant, cette réforme coûte au contribuable 10 millions d'euros et occupe près de 1800 agent.e.s en partie prélevés dans les effectifs existants de la surveillance des parcs et jardins, ce qui engendre un problème de fond. Cela explique aussi en partie, la délinquance qui gangrène certains squares tels que le jardin Alain Bashung. Ce site n'est plus surveillé, ou de manière sporadique.

Dans les faits, l'action de la DPSP dans les rues de Montmartre s'opère de manière disons... peu orthodoxe. Des ISVP en civil distribuent des contraventions et ils visent principalement les fumeurs qui jettent des mégots au sol.

Mode opératoire : ces agent.e.s se tiennent devant les bars, parfois à découvert et d'autres fois ils/elles se planquent pour guetter le fumeur suspect et potentiellement contrevenant. Dès que celui-ci commet l'infraction attendue, nos inspecteurs.trices lui sautent littéralement dessus pour dresser le procès-verbal. À l'instar des policiers en civil, les ISVP sont censés arborer un brassard au moment du relevé de l'infraction. Les inspecteurs.trices ne font presque jamais usage de cet insigne, une méthode qui laisse pantois l'usager pris à défaut.

On ne s'encombre pas de la procédure, et la verbalisation se fait alors sans ménagement. Inutile de s'encombrer à tenter d'abord la sensibilisation ou l'avertissement verbal, ou toutes ces choses superflues qui ne font pas le chiffre.

C'est pourtant Colombe Brossel, l'adjointe à la sécurité, qui déclarait benoîtement : « La verbalisation n'est pas la mission prioritaire de cette nouvelle brigade (...) l'objectif de cette réforme est de renforcer la présence visible des

agent.e.s sur le terrain ». Des mots, que des mots pour combler le gap entre la réalité et l'enfumage de notre municipalité. La finalité de cette répression sans discernement est de « prendre de l'argent des poches du contribuable ». Exit la mission pédagogique. Exit la prévention qu'on claironne être la mission première de cette brigade.

Le plus surprenant c'est que la verbalisation a sur le terrain des limites territoriales . Si vous parcourez la rue des Abbesses par exemple, à quelques centaines de mètres de Montmartre, on peut constater que les mêmes infractions que nous venons de décrire ne sont pas sanctionnées. Qu'elles soient commises par le passant ou pour le commerçant. Il y a une différence de traitement hallucinante.

Dans certains quartiers situés entre Barbès et la Goutte-d'Or on peut déverser sur la chaussée ou le trottoir n'importe quoi : des déjections humaines ou animales, des déchets alimentaires, des monceaux de gravats etc.. Et sans risque de contravention. Chaque riverain pourrait à lui seul écrire une longue liste d'actes illégaux ou inciviques qui se commettent impunément.

En définitive, il semble que l'action de la DPSP à ce jour se concentre sur les cibles les plus faciles et s'attaque aux plus vulnérables. Ce qui nous est totalement inadmissible. Ce faisant, l'action de la DPSP ne contribue pas à l'établissement de l'ordre public.

Elle alimente plutôt le sentiment de l'arbitraire et de l'injustice, de la différence de traitement. Selon la richesse du quartier, le même acte sera considéré comme illégal et répréhensible ou banalement normal.

Devant un tel constat, la verbalisation est vouée à l'échec, car la Mairie de Paris a très mal géré la situation dans ces quartiers sensibles en ne participant pas suffisamment depuis des décennies à sensibiliser en amont le public et à faire œuvre de pédagogie contre les commettants d'incivilités.

## Les nouveaux « Factotums »

Les bases CDN, particulièrement celles des arrondissements du Sud 12e, 13e, 14e, et 15e sont en souffrance de sous-effectif surtout depuis que leurs agent.e.s ont été si-phonné.e.s par la fameuse passerelle qui renforce corps des inspecteurs.

Aucune mesure de compensation à l'hémorragie des effectifs au service des CDN. Pourtant leurs bases ont besoin d'être renforcées. Elles ne peuvent pas continuer à travailler avec un effectif de quatre ou cinq agent.e.s et une présence de seulement un ou deux CDN.

Au lieu d'agir en soutien à ces bases existantes, la Mairie de Paris lance le projet de création d'une nouvelle brigade de CDN copiée sur le modèle de la brigade d'intervention des inspecteurs.

Pour qui connaît un peu le métier de CDN sait qu'il faut une présence continue et permanente sur un territoire qu'il faut marquer dans la durée. L'investissement dans le travail des agent.e.s CDN requiert du temps, et la médiation ne s'improvise pas. C'est dans la durée que l'agent.e devient le familier du riverain, qu'il gagne sa confiance et parvient à établir avec lui le lien social. La médiation n'est pas une culture hors-sol. Le CDN marque son territoire par sa présence quotidienne sur un secteur délimité.

Ce projet de création d'une brigade d'intervention vise à tout sauf à faire de la médiation. Il n'est pas de médiation pouvant sérieusement être faite par des agent.e.s qui atterrissent pour la première fois dans un endroit aussi inconnu que le sont les personnes auprès desquelles on intervient.

Ce projet est au mieux une fuite en avant. Plutôt que de recruter 20 postes de nouveaux CDN pour une nouvelle brigade, la Mairie serait mieux avisée de faire le remplacement de ceux qu'elle a encouragés à changer de corps lorsque la Mairie de Paris s'est servi du service des CDN comme gisement pour l'extension du service des inspecteurs de sécurité.

On imagine que cette nouvelle brigade en gestation servira non pas la médiation mais à faire des interventions ponctuelles de fermeture de parc par-ci et de remplacement d'agent.e.s d'accueils aux Mairies d'arrondissements et d'autres bâtiments administratifs par-là. Tout un travail qui servira de cache-misère des emplois supprimés un peu partout dans la DPSP. Ils ont un besoin urgent de bouche-trous, enfin ce qu'on appelle des factotums (un mot que vous ne trouverez pas nécessairement au dictionnaire mais il est expliqué sur certains sites internet), parce que dans Paris on commence à sentir un laisser-aller dans les quartiers et sur les espaces verts et dans ses équipements publics. Ce qui politiquement ne fait pas bien.

C'est surtout un capital acquis pendant plus d'une décennie qu'on s'apprête à dilapider. Enfin ce qu'il en reste. Un capital fait de connaissance du terrain, de l'habitant et du lien social laborieusement tissé par les CDN, de l'expérience dans l'aide à la personne, du maintien de la tranquillité publique et la sensibilisation contre les incivilités sur des territoires fixes, etc.

### URGENCE

La Mairie de Paris doit renforcer les effectifs AAS médiation un service public de proximité, seule voie possible à l'apaisement des quartiers sensibles et fragiles! Nous sommes farouchement opposés à utiliser l'argent publique à des fins d'expérimentations sur la médiation dite « mobile » ... Respectez l'humain ... Ne déshumanisez pas les relations sociales ...

**LES MEDIATEURS SONT DES ACTEURS.TRICES**

**INDISPENSABLES DU LIEN SOCIAL!**

**UN RETROPEDALAGE VITE !**

## Vers la remise en cause des congés bonifiés ?

Nous vivons une époque dans laquelle tous les acquis sociaux des agent.e.s et des travailleur.euse.s des basses – et même des moyennes – catégories sont menacés et attaqués.

On appelle cette politique qui cible les acquis les réformes. Une appellation qui ne peut que susciter l'adhésion parce qu'en effet il y a un besoin permanent de réformes. Sauf que dans la réalité il ne s'agit pas de réformer quelque chose. Cette politique des réformes vise plutôt à démanteler et à détruire les acquis de droits et les compensations obtenues par des luttes syndicales, sociales et politiques depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et souvent même avant.

C'est le cas des congés bonifiés dont bénéficient les originaires des DOM, qui résident dans la métropole. Il est important de retracer l'histoire de ce droit, de le remettre dans la perspective du contexte qui l'a créé. Il ne s'agit pas de venir avec fracas et d'attaquer ce droit qui compense une inégalité historique et une disparité territoriale, lesquelles sont encore et demeurent toujours vivaces et font partie de la réalité quotidienne des Ultra-marins.

Il faut régulièrement faire ce rappel historique. Il faut le faire avec pédagogie parce qu'il s'agit de casser un préjugé nocif et potentiellement dangereux. C'était dans les années qui ont suivi la grande vague de décolonisation qui marque la fin de l'Empire français. En 1963 donc, la situation socio-économique des DOM-TOM était caractérisée par un chômage endémique, des usines qui ferment, une croissance démographique couplée à une décroissance économique.

Il s'est trouvé alors les ferments d'une colère et de revendications sociales et politiques. Il a été créé un organisme gouvernemental sous le nom acronyme: le Bumidom (Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer).

Le Bumidom ne trouvait de solution à la crise économique et sociale de ces lointains territoires français que de ramener la main-d'œuvre dans l'Hexagone et de lui donner du travail. Du travail justement, il y en avait car contrairement à la situation dans l'outre-mer, la Métropole était dans la fastueuse époque des Trente-glorieuses.

Pour rappel encore, la période historique des Trente-glorieuses est inédite dans toute l'histoire économique, elle s'étend en gros de 1945 jusqu'au lendemain du premier choc pétrolier, vers 1975. C'était une période de grande croissance économique, de plein emploi et pratiquement sans discontinuité. Donc pendant que la métropole baignait dans l'aisance, les territoires et départements lointains de la France se débattaient dans le chômage et la récession.

Les pouvoirs publics en France de l'époque n'ont offert aux habitant.e.s des contrées lointaines que le chemin de l'exil comme solution. Les originaires d'Outre-mer lorsqu'ils arrivent en France ont fait face à des situations cauchemardesques. De nombreux témoignages de personnes encore vivantes attestent de ces difficultés.

JBL

# ***Vers la remise en cause des congés bonifiés ?***

Principalement c'est la CGT qui les a soutenus dans ces luttes leur obtenant d'abord les congés administratifs puis en 1978 les fameux congés bonifiés. Les congés bonifiés n'étaient-ils pas le minimum qui est dû à ces déracinés, puis transplantés à 8000 km de leur terre natale ?

N'est-il pas un droit fondamental que de maintenir et parfois renouer le lien familial, culturel et social? Souvent on ne le sait pas. Les fonctionnaires de la Métropole affectés dans les DOM bénéficient eux aussi de congés bonifiés.

Ce qui leur permet d'effectuer périodiquement un séjour sur les lieux d'où ils sont originaires. C'est d'ailleurs sur cet avantage fait aux fonctionnaires affectés aux DOM que le congé bonifié a été étendu à ceux qui font le chemin inverse. À rappeler également que la situation de crise économique et sociale du début des années 1960 ne s'est pas améliorée depuis. La crise perdure encore et s'aggrave comme on le constate avec les soulèvements populaires qui se déclarent régulièrement dans ces régions. Le dernier en date, ou même qui a cours présentement, c'est à l'île de la Réunion.

Depuis les 60 dernières années il n'y a pas eu de politique publique pour régler la situation économique en place. Les départs vers la métropole restent le seul moyen de chacun de s'en sortir individuellement. Autant dire que cette immigration est forcée. Les perspectives demeurent inquiétantes, et nos acquis sont menacés. Lors des assises de l'outre-mer en 2018, le gouvernement a envisagé de revoir les

des congés bonifiés, en proposant des « séjours plus courts » des « retours plus fréquents » et « d'avoir des billets moins chers ». De prime abord cela peut paraître tentant. Néanmoins nous à la CGT-ASPS nous voulons être vigilants et réactifs sur cette remise en cause des congés bonifiés qui se profile. Pour cela nous souhaitons que la CGT fasse comme elle l'a toujours fait dans le passé, organiser une réunion d'urgence sur le sujet en présence de tous les camarades originaires des outre-mers. Cette réunion extraordinaire devrait nous permettre de connaître la position de la CGT vis-à-vis de cette réforme des congés bonifiés qui se profile à l'Horizon.

Dans un deuxième temps, cette réunion de concertation doit aboutir à l'établissement d'un cahier revendicatif spécifiant de manière explicite les différentes problématiques inhérentes aux originaires d'outre-mer. Il est important de prendre conscience de ce qui se prépare et de se mobiliser en conséquence car il y a un calendrier de cette réforme. Cette réforme, si l'on peut encore l'appeler ainsi, est prévue pour 2020, autant dire qu'elle frappe à la porte.

Déjà pour ceux qui partent en congé bonifiés en 2019, un programme est établi comme suit: Ceux qui partent en congés bonifiés en hiver 2019 (1er novembre 2019 et le 31 mars 2020) doivent impérativement faire parvenir au bureau de l'action sociale avant le 25 mars 2019 ce document important: « une copie intégrale de l'acte de naissance de la personne accueillante datée de moins de trois mois ».

**JBL**

## Des conditions de transfert à la Ville de Paris qui laissent perplexes ?

Avant le transfert à la ville de Paris, la Mairie les finançait par l'intermédiaire d'un budget spécial de la Préfecture de Police de Paris. Cela englobait les salaires et toutes les dépenses afférentes liées au stationnement payant et gênant et au salaire des préposé.e.s au séquestre des fourrières et préfourrières. Ces dernier.e.s sont devenu.e.s des préposé.e.s de 1ère et 2e classe de la ville de Paris. La Mairie de Paris ne souhaitait récupérer que la compétence du stationnement payant mais pas celle du stationnement gênant. Or, la Préfecture de Police de Paris, par le biais de son préfet, prétextait que le stationnement payant et le stationnement gênant fonctionnent en symbiose avec les fourrières. Ce qui n'a pas manqué d'obliger la ville à revoir sa copie et à récupérer les deux dispositifs, modifiant ainsi ses projets initiaux.

C'est ainsi que les préposé.e.s ont appris que la Préfecture de Police de Paris ne voulait plus d'eux/elles et que la Mairie de Paris non plus. C'est un changement d'employeur, sans être assuré du maintien et positionnement des fourrières, ni des conditions de travail à la ville qui veut ignorer les contrats initiaux de la préfecture. Certains préposé.e.s ont passé des concours ou sont parti.e.s en détachement, et d'autres sont parti.e.s suites aux craintes fondées des conséquences de ce transfert forcé de la Préfecture vers la ville.

Le 1er janvier 2018, les préposé.e.s arrivent à la ville de Paris sans changer de service, en conservant leurs congés, salaires et horaires de travail tels qu'ils/elles étaient à la Préfecture de Police de Paris. L'année 2018 devant être une année transitoire. En 2019 s'annoncent de nouveaux horaires qui angoissent légitimement les préposé.e.s à cause des conséquences sur leur vie de famille. Ils/elles décident alors une grève reconductible. La discussion avec la Mairie de Paris est loin d'être serene et efficace.

Paris compte actuellement neuf préfourrières et fourrières : une dans le 1er arrondissement (fourrière du Louvre-Samaritaine et préfourrière du parking du Louvre) ; deux dans le 13e arrondissement (fourrière du Chevaleret et la préfourrière de Charlety ouverte 24h/24 7 jours/7) ; la préfourrière de Balard dans le 15e arrondissement ; la préfourrière de Foch dans le 16e arrondissement ; la préfourrière Pouchet, ouverte 24h/24 7 jours/dans le 17e arrondissement ; la préfourrière de Pantin dans le 19e arrondissement , et enfin deux en région parisienne (fourrières de La Courneuve (93) et de Bonneuil-sur-Marne (94), et une fourrière en plein air spécialisée dans les deux-roues mal garés.

La Mairie de Paris impose de nouvelles conditions de travail aux préposé.e.s. Ceux/celles qui ne travaillaient pas les jours fériés vont désormais le faire ; ceux/celles qui bénéficiaient de congés pour les dimanches travaillés vont devoir s'acquitter d'un seuil d'heures annuelles ; on impose de nouvelles conditions pour poser les RTT... Et comme cela ne suffisait pas, il leur faut rentrer plus tard chez soi. C'est le cas d'une préposée qui est obligée de rentrer seule chez elle à minuit par les transports en commun. La Mairie de Paris veut imposer le placement de ses JRTT et de la plupart de leurs jours ainsi que des 10 dimanches imposés pour travailler dans l'une ou l'autre fourrière ouverte 24h sur 24h et 7 jours sur 7. Les préposé.e.s demandent une vraie discussion avec l'exécutif parisien et puisqu'ils/elles repartent de zéro avec la ville de Paris, ils/elles revendiquent une véritable remise à plat de leurs relations contractuelles, un nouveau règlement d'emploi, un déroulement de carrière digne, un changement de catégorie, la prise en charge du nettoyage de leurs tenues de travail comme l'impose la loi. Ils/elles veulent également des fiches de postes précises et détaillées.

## Une profession intouchable ?

### Un service public en voie de disparition ?

Notre organisation syndicale est en colère et soucieuse de l'avenir de nos collègues Fossoyeurs ... Pourquoi ?

Une fois de plus, la Mairie de Paris se dédouane et évoque dans une note de service du 1er Janvier 2019 la fin du monopole municipal sur le service extérieur des Pompes Funèbres et l'application de la loi SUEUR de 1993, qui permet aux familles de choisir librement leur prestataire pour le creusement, l'inhumation, l'exhumation familiale, la mise en case et la dispersions de cendres.

La municipalité n'a pas su s'adapter à l'activité concurrentielle au fil des années depuis maintenant plus de 26 ans que la loi a été promulguée.

Ce qui menace à terme l'existence de ce corps de métier à la Mairie de Paris.

Les fossoyeurs municipaux se consacreront dorénavant exclusivement aux activités domaniales et cesseront donc toute activité funéraire concurrentielle

du Service Extérieur des Pompes Funèbres. Cette perspective est planifiée lorsqu'on considère la souffrance chronique des effectifs toujours en diminution, alors qu'une forte augmentation des décès est attendue pour les prochaines décennies.

Madame Anne HIDALGO, soucieuse d'économies budgétaires, casse encore une fois la fonction publique à la Mairie de Paris.

Ce sont des métiers publics qui sont sacrifiés à « petits feux » pour laisser place aux prestataires privés.

Cette méthodologie insidieuse montre bien que la municipalité est en train de remplacer les fonctionnaires par des prestataires privés avec des encouragements au plus haut niveau de l'État.

Qui sont les prochains, dans les cimetières, les agent.e.s d'accueil et de surveillance ?

TL



# LES AGENT.E.E.S D'ACCUEIL ET DE SURVEIL-

## LA MAIRIE DE PARIS SE CHARGE METHODIQUEMENT DE LES SUPPRIMER ? ON VOUS EXPLIQUE TOUT ! ATTENTION, CECI EST UNE PROJECTION FICTIVE ... MAIS PAS TROP LOIN DE LA REALITE !

Depuis plusieurs mois, la mairie de Paris œuvre avec subtilité, de manière méthodique et programmée à « tuer » notre corps de métier d'AAS. Oui le mot est fort, mais elle est une réalité très mal vécue dans les brigades, les bases et les bâtiments administratifs. En effet, passons le baratin et le disque rayé de tous ces secrétaires généraux et maires de gauches de DELANOE à HIDALGO qui n'ont eu de cesse de participer à la destruction de notre métier.

Mettez à la poubelle, si vous ne l'avez pas déjà fait, leurs lettres de remerciements pompeuses ... Du style « nous sommes fiers de vous » ... Tellement fiers que nous ferons tout pour se débarrasser de vous!

Comment ?

Acte 1: on transfère les AAS de la direction DEVE pour gonfler en septembre 2016 les effectifs de l'ancienne DPP devenue DPSP...

Acte 2: On récupère votre budget car vous n'êtes qu'un effectif comptable et on puise les ressources financières de votre corps pour alimenter la DPSP...

Acte fatal: Vous n'avez, bien entendu, le droit à rien sinon de la fermer. Et on se moque de votre avis.

Vous êtes mis au placard pendant plus de deux ans ... On vous fait croire que vous faites partie de cette belle famille ... Tellement belle qu'on va vous donner une opportunité pour les 142 forces vives de notre corps, afin de devenir ISVP et à l'issue d'un détachement sur 5 ans ... Oui vous avez bien entendu ... Le temps de vous lessiver et de bien se servir de vous ...

Malheureusement pour la DPSP, la mayonnaise ne prend pas, la dégringolade voulue de l'effectif faisant passer les AAS Parcs et Jardins de 534 à 392 a du mal à fonctionner. À peine 26 AAS répondent présent.e.s pour la passerelle ISVP. Et même certain.e.s malheureux.euses feront marche arrière... Les agent.e.s pour diverses raisons n'empruntent pas cette passerelle... Mince alors ... Loupé ...

On se rabat sur une autre astuce: les départs à la retraite. Ils/elles seront 392 AAS dans les 5 ans. C'est un effectif de moins, une aubaine qui aidera à faire disparaître ce corps ... Et puis la Mairie de Paris a tellement œuvré afin que ce métier AAS se fasse par recrutement sans concours... C'est sous l'apparence de donner la chance aux plus démunis.

Vraiment ? Ou avoir l'excuse de ne plus embaucher massivement depuis 10 ans ? Afin d'arriver à ses fins, la Mairie de Paris prépare le terrain différemment ... La recette n'était pas la bonne !

On ouvre la boîte de pandore avec des Audits pour les personnels AAS en Mairie et CDN dans un premier temps ... On martèle que les AAS des Mairies ne sont pas efficaces, qu'il y a trop d'absentéisme ... On fait planer le doute d'une privatisation ... Chez les CDN, l'audit est un prétexte à la création d'une brigade d'intervention pour faire disparaître la médiation, au profit de la lutte contre les incivilités ... Après avoir subtilement « dégraissé » ces 2 spécialités ... On finit enfin par faire « crever » le corps des AAS « Parcs et Jardins » en ouvrant l'ensemble des Espaces Verts 24h/24h avant l'échéance des JO 2024. Certains vont migrer de force dans une spécialité répressive, d'autres vont entrer dans des phases de reclassement ou sinon la Mairie de Paris trouvera-t-elle d'autres motifs pour les virer ? Et une autre partie passera par les commissions de réforme pour les tamponner « mis à la retraite d'office ».

Les AAS, un corps lessivé, maltraité et méprisé ?



ALERTE  
DISPARITION

## Contre l'offensive libérale

Emmanuelle Macron intensifie son offensive libérale depuis plusieurs semaines.

En effet, les dernières semaines de mobilisation de la CGT et celles à venir, sont la résultante d'un mouvement qui n'est pas près de faiblir.

La casse des services publics et l'augmentation incessante du coût de la vie, avec un point d'indice des fonctionnaires gelé depuis plus d'une décennie, sont devenues insupportables pour bon nombre de nos collègues qui survivent avec un salaire en berne.

Dans ce contexte particulier, qui permet aux plus riches de s'enrichir davantage avec la suppression de l'ISF, la colère gronde partout sur le territoire.

Vous l'avez remarqué, il n'y a plus de président de la République, il y a le président des riches qui se veut monarque.

Il continue de mépriser les fonctionnaires à travers son débat national, afin de diviser les français et les incite à casser la fonction publique.

C'est pourquoi la CGT a besoin de mobiliser, pour revendiquer tous ensemble l'augmentation des salaires, des minima sociaux et des retraites. La CGT devra être combative et être la force de proposition afin de fédérer et de rassembler pour amplifier le rapport de force nécessaire à une transformation sociale.

Il faut contraindre ce gouvernement et son président devenu sourd à toute revendication légitime, de prendre des mesures concrètes afin de répondre aux besoins d'une population en souffrance depuis plusieurs décennies.

Nous dénonçons l'enfumage des mesures annoncées par Emmanuel Macron qui ne prévoit pas la restauration de l'ISF, les privés d'emploi, les fonctionnaires ou la transition écologique. Rien.

Rien d'autre que la supercherie sur le Smic et son grand débat national qui n'intéresse que ceux qui y ont un intérêt réel ou qui acceptent de se faire berner.

La CGT continuera à dénoncer une politique exclusivement tournée vers les plus riches ... Le monarque MACRON continue d'agir avec arrogance et mépris.

TL

**SANS LA CGT....**



**AVEC LA CGT....**



## Bourse du Travail

Quelles sont les effectifs réels et budgétaires des AAS/AASP ? Selon l'organigramme, les équipes d'Accueil et de Surveillance sont composés de 25 AAS/AASP, dont 21 titulaires (2 en retraite pour 2019) et 4 contrats aidés (dont les titularisations sont demandées).

Quel est le niveau de sujétion des AAS/AASP, sachant qu'ils travaillent le samedi ?

Le paiement rétroactif de l'indemnité du jour férié (1er mai) et la majoration des horaires de nuit, dès 21h00 (soit 0,97€ de l'heure) avec un effet rétroactif sur 4 ans c'est pour quand ?

Une prime de faisant-fonction pour les responsables d'équipes.

Une prime pour les agent.e.s qui ont leurs SIAPP et un solde IAT versé au mois de décembre (Remerciement aux AAS/AASP sur l'assiduité, etc...).

Une carte de pressing pour le nettoyage des tenues professionnelles dont le port est obligatoire.

L'obtention de chèques déjeuner ou d'une prime panier pour les AAS/AASP ne pouvant pas se rendre aux restaurants collectifs. (Roulement du soir).

Une solution comptable afin de remédier au dépassement des plafonds réglementaires d'IAT fixés par la DRH, notamment par chèques déjeuner.

L'attribution d'une notice explicative de la fiche financière.

Une équité sur l'attribution des polos, avoir 2 blazers au lieu 1 par an, 2 paires de chaussures au lieu d'1 par an (certains agent.e.s achètent leurs propres chaussures) et d'effectuer un inventaire pour ceux et celles qui n'ont pas encore reçu leurs dotations de 2018.

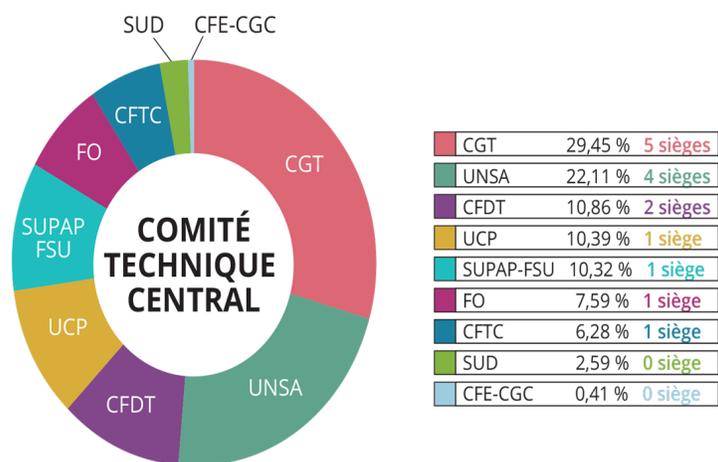
Dans les locaux Femmes/Hommes, que ce soit à la Bourse du Travail, et aux annexes Varlin et Turbigio, la présence de souris est importante, les accessoires et cabines de douche sont à changer ou inexistante et parfois sans eau chaude depuis plus un an, sans compter le manque ou l'absence de cafetières ou bouilloires, l'inexistence de salle de repos pour le personnel. Rien n'est prévu pour les fortes chaleurs (bouteilles d'eau, ventilateurs usagés). Le nettoyage régulier (une fois par semaine) des sorties de secours par la DPE et la mise en place d'une signalétique à ces endroits « épanchement d'urine interdite ».

**DES REVENDICATIONS LEGITIMES ... ET UNE DIRECTION QUI FAIT LA SOURDE OREILLE !**

TL



# ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018



Les élections professionnelles qui se sont déroulées le jeudi 06 décembre 2018, ont permis à la CGT-ASPS de légitimer plus que jamais sa position au sein de la Mairie de Paris. Les résultats obtenus montrent un bond en avant, tant en nombre de voix qu'en pourcentage ... Nous sommes la seule organisation syndicale représentative du personnel à siéger sur l'ensemble des groupes de la Commission Administrative Paritaire 34. Une avancée qui nous permettra de défendre « bec et ongle » les agent.e.s, pour les avancements de grade, les conseils de discipline ou bien encore les commissions de réforme ... Et bien évidemment sur d'autres terrains de lutte ! Notre bonne représentativité au Comité Technique (CT) et Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) nous garantira à vous mais également à nous un combat pour un avenir professionnel digne ! Car avant d'être Cégétiste, nous sommes tous des salarié.e.s à vos côtés.

Nous resterons fidèles à nos principes fondamentaux : s'employer à donner une priorité à l'action syndicale de terrain, et être toujours plus près des salarié.e.s et de leurs préoccupations.

**ENCORE MERCI A TOUS !!!**

TL

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES du 6 décembre 2018 REPARTITION DES SIEGES PAR ORGANISATION SYNDICALE et PAR COMITE TECHNIQUE

Regroupement de services	CFDT	CFE / CGC	CFTC	CGT	FO	SUD	SUPAP-FSU	UCP	UNSA	Total
CAB/INSP	0	0	0	0	0	0	0	2	2	4
DAC	2	0	0	2	2	0	2	1	1	10
DAE	0	0	0	1	0	0	1	1	1	4
DASCO	0	0	0	4	0	0	3	0	6	13
DASES	3	0	0	3	0	0	1	2	1	10
DCPA	0	0	2	4	0	0	0	2	0	8
DDCT	1	0	1	3	0	0	1	1	2	9
DEVE	1	0	1	3	0	0	0	1	4	10
DFPE	4	0	1	5	0	0	0	1	2	13
DICOM	1	0	1	0	0	0	0	2	0	4
DILT	1	0	0	2	0	0	3	1	1	8
DJS	1	0	0	4	2	0	1	0	2	10
DLH	0	0	0	0	0	0	3	2	0	5
DPE	1	0	1	8	2	0	0	0	1	13
DPSP	1	0	0	2	1	0	1	2	3	10
DRH	1	0	0	1	0	0	1	1	2	6
DSIN	0	0	0	1	0	0	0	3	1	5
DU	0	0	0	1	0	0	0	3	1	5
DVD	1	0	0	3	0	0	0	3	1	8
DFA	1	0	1	1	0	0	0	1	2	6
SG-DAJ	1	0	0	0	0	0	0	2	1	4
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>48</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>31</b>	<b>34</b>	<b>165</b>

## Le jury et son « dossier »

La question des recrutements, des avancements à la Mairie de Paris pose un grave problème de régularité et de sérieux. Cette pratique désolante se répète depuis quelques années déjà à la DPSP avec complicité de la DRH. C'est à la DPSP que ces procédés se font de manière plus flagrante et avec un défi des plus arrogants. Chaque fois que nous sommes témoins d'irrégularité, de favoritisme ou de droit bafoué, notre syndicat le dénonce.

La dernière fois que nous avons élevé une protestation c'était dans notre tract du début octobre 2018 par lequel nous avons tenté de mettre en garde la Mairie de Paris contre toute velléité d'œuvrer, encore une fois, avec malhonnêteté sur le concours de recrutement des TTPS (Techniciens de la Tranquillité Publique et de la Sécurité) ouvert pour le compte de la DPSP. Par cet avis de mise en garde que nous intitulions «Concours ou bonneteau, Mme Hidalgo?», notre syndicat s'est fait un lanceur d'alerte. Nous voulions déjouer une atteinte programmée au concours. Le concours que nous considérons comme un fondement de l'égalité républicaine. L'ÉGALITÉ qui inscrite sur tous les frontons des Mairies de France y compris à l'Hôtel de Ville de Paris, avons nous précisé. L'égalité qui est consacrée dans la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1793. Cette déclaration, devons-nous le rappeler, est intégrée au préambule de la Constitution, et elle est affichée dans pratiquement tous les locaux administratifs de la ville de Paris. Voilà ce qui nous inspire. Notre position et notre démarche sont nobles. Elle nous a malgré tout valu une menace écrite de sanction disciplinaire. C'est comme ça que la Mairie Paris a réagi. Inutile de dire qu'ayant rencontré l'auteur de la menace, on lui a ri au nez...

Quelque temps après, nous avons eu une autre réponse, laquelle a justifié nos appréhensions exprimée dans notre tract et nous a montré que notre souci sur la régularité du concours était bien fondé. Cette réponse est un défi lancé à la légalité et à ceux et celles qui en sont épris : le concours de recrutement des TTPS, son jury et sa Mairie ont encore une fois piétiné la réglementation. Le jury a totalement ignoré une délibération de la Mairie de Paris datant de mars 2012 qui fixe les modalités de déroulement des épreuves d'admissibilité au concours de recrutement des TTPS dans les spécialité surveillance, accueil et médiation. Selon ce texte réglementaire, ces épreuves doivent contenir un rapport se rapportant au domaine de l'activité et une résolution d'un ou de plusieurs cas pratiques relatifs aux missions dévolues au TTPS. Le concours tel qu'il s'est passé ne s'est pas déroulé selon ces modalités. Les candidat.e.s, plutôt que de composer sur ces épreuves écrites et pratiques, ont été sélectionné.e.s sur «dossier».

C'est ainsi qu'une liste tirée d'on ne sait où proclamait admissible un certain nombre de candidat.e.s et à éliminer un certain nombre d'autres candidat.e.s qui remplissaient pourtant les critères de candidature, et qui ont au surplus, pour certains d'entre eux/elles des parcours et des appréciations exemplaires à en faire des modèles au regard de leurs notations. Ils/elles remplissent à leur tableau d'honneur de nombreuses marques de satisfactions, d'encouragements et de félicitations. L'administration a répondu individuellement aux recalé.e.s. Il leur a été dit que la sélection s'est faite sur « dossier ». La confidentialité dudit « dossier » ne permet-elle pas à ceux et celles qui ont été arbitrairement éliminé.e.s du concours de connaître le contenu de ce mystérieux « dossier » qui... n'est nulle part prévu dans la réglementation. D'où sort alors ce « dossier »? Un secret d'archives... d'alcôve?... Bizarre !

Au-delà de cette péripétie, la question de la régularité des concours, des avancements et des promotions se posent avec encore plus d'acuité. Notre syndicat trouve intolérable les détournements de procédures administratives à des fins souvent personnelles. Les agent.e.s commencent à comprendre le procédé. L'administration aurait bien pu faire des promotions internes via les CAP pour nommer les plus méritants. Mais cette procédure lui présente des inconvénients en ce que les préférés de l'administration ne sont pas nécessairement les plus méritants. Il est arrivé à l'administration, avec la couverture complice des élus, de faire passer des listes aux choix parfaitement contestables, mais ce passage en force s'accompagne de bruits de casseroles. Or les choses doivent se dérouler dans le calme d'un mérite qui n'en est pas et d'un concours factice. Nous tenons là un bon exemple de ces méthodes détestables.

### IN-DI-GNEZ-VOUS !

Indignez-vous car l'indignation fait baisser les yeux de l'indignité, elle la fait reculer.

Indignez-vous de ces pratiques honteuses de l'administration que couvre la municipalité.

Dites votre exaspération de ces mascarades et de ces promotions au piston grossièrement travesties en concours.

Avec sa flamboyance coutumière, Anne Hidalgo a annoncé dernièrement qu'elle projette de créer une police municipale. On peut légitimement l'interroger un jour si elle va compter sur un encadrement avec lequel elle contribue elle-même à faire peser le doute de leur compétence.

Quant à nous, nous continuerons à défendre la légalité quoiqu'il nous en coûtera.